

Programmes d'échange

1. Présentation

2. Eligibilité

L'étudiant(e) doit :

- Avoir achevé sa première année d'études universitaires pour une mobilité d'études (SMS) et dès la première année pour une mobilité de stage (SMP),
- Être inscrit à Aix Marseille Université et avoir obtenu 60 crédits ECTS (pour SMS) au sein de cette université,
- Être inscrit à Aix Marseille Université et réaliser un stage faisant partie intégrante du programme d'études (= validé en crédits ECTS),
- Suivre un programme d'études sanctionné par un diplôme national d'enseignement supérieur ou un diplôme universitaire, niveau doctoral inclus,
- Être inscrit dans une filière ayant signé un accord bilatéral pour envoyer et accueillir un certain nombre d'étudiants au cours de l'année universitaire concernée conformément à l'annuaire des mobilités,
- Être sélectionné par son département,
- S'être acquitté des droits d'inscription à Aix-Marseille Université avant son départ. Il sera exonéré des droits d'inscription dans l'université d'accueil,
- Critère de nationalité : tout étudiant régulièrement inscrit dans un établissement d'un des pays participants* au programme Erasmus+ est éligible quelle que soit sa nationalité, sous réserve d'acceptation par l'université d'accueil et, le cas échéant d'obtention d'un visa.

* l'un des 28 Etats de l'Union européenne, l'Islande, le Lichtenstein, la Norvège, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine et la Turquie.

3. Reconnaissance académique

Un contrat d'études doit être conclu avant le départ, entre l'étudiant, l'enseignant tuteur à Aix-Marseille Université et l'enseignant tuteur dans l'université d'accueil. Ce document est de plus en plus souvent exigé lors

de la pré-inscription en ligne sur le site de l'université d'accueil. Ce contrat peut être modifié, avec l'accord du responsable pédagogique, après l'arrivée de l'étudiant à l'étranger, si les modules choisis ne correspondent pas à ce qui était attendu ou au niveau d'études.

A la fin de la période d'études à l'étranger l'université d'accueil délivre un relevé de notes. Au retour de l'étudiant, le responsable pédagogique établit un relevé de notes (sur 20) en fonction de celui envoyé par l'université d'accueil et d'un barème. Le relevé de notes est signé par le directeur de composante et le responsable de formation.

Reconnaissance et transfert des crédits ECTS (voir le guide ECTS) :

Les étudiants reçoivent des crédits pour tout travail académique accompli avec succès dans l'établissement d'accueil. Ces crédits sont transférés sur la base du consentement préalable sur le contenu du programme d'études à l'étranger entre les étudiants et les établissements concernés, concrétisé par le contrat d'études.

Un semestre temps plein = 30 crédits, soit 1 crédit pour 25-30 h de travail ; une année = 60 crédits

L'échelle de notation ECTS a été définie dans le cadre de l'ECTS, développé par l'Union Européenne. Comme de nombreux systèmes de notation différents coexistent en Europe, et que l'interprétation brute des notes peut varier considérablement d'un pays à l'autre, si ce n'est même d'un établissement à l'autre, l'échelle de notation ECTS a été développée afin de devenir une référence et de faciliter le transfert d'étudiants et de leur profil scolaire entre les établissements du supérieur européen. Les notes sont reportées sur une échelle de A à F et accompagnées de mots-clefs et d'un court commentaire.

4. Durée de la mobilité

La période d'études dans l'université partenaire est de 3 mois minimum et 12 mois maximum par cycle d'études (Licence, Master, Doctorat).

La période de stage est de 2 mois minimum et de 12 mois maximum par cycle d'études (Licence, Master, Doctorat).

Au début et à la fin de la période d'études/stage à l'étranger, l'université d'accueil complète et authentifie l'attestation de présence de l'étudiant.

Erasmus+	Structure d'accueil	Durée	Départ	Mobilités multiples
SMS Mobilité d'études	Universités Partenaires (cf annuaire des mobilités)	de 3 à 12 mois sans interruption	Dès la 2ème année d'études supérieures	12 mois maxi par cycle d'études
SMP Mobilité de stage	Entreprise ou établissement (titulaire ou non de l'ECHÉ)	De 2 à 12 mois sans interruption	Dès la 1ère année d'études supérieures	

Exemple de mobilités éligibles au programme Erasmus+ :

- Durant la même année, 2 semestres de mobilité d'études consécutifs et réalisés dans 2 universités partenaires (Royaume-Uni et Espagne par exemple) pour une durée totale de 12 mois maximum.
- Durant la même année, le 1^{er} semestre en mobilité d'études réalisé dans une université partenaire et 1 mobilité de stage réalisée lors du second semestre (durée totale 12 mois maximum).
- Durant la même année, 2 semestres de mobilité d'études et 1 période de stage (le tout n'excédant pas 12 mois)
- En Licence 3, une mobilité de 12 mois d'études et en Master 1 une mobilité de 12 mois d'études.

Cas Particuliers :

- Les cursus intégrés dont la mobilité se fait sur deux années consécutives dans le même diplôme.

Exemple : Pour le programme LEA Europe, la 2ème année de mobilité (qui correspond à la L3) n'est pas financée par le programme Erasmus +.

5. Conditions matérielles : Allocation Erasmus +

Prise en considération du coût de la vie des pays de destination dans le calcul de la bourse.

Groupe	Pays de destination	Taux Mobilité d'études	Taux Mobilité de stage
G1	Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni	210 €	360 €
G2	Belgique, Croatie, Rép. Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande,		

	Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie		
G3	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine	150 €	300 €

Attention : Afin de favoriser le plus grand nombre de départs en mobilité, Aix-Marseille Université se réserve le droit de ne financer que **partiellement** la mobilité d'un étudiant. Par exemple, une mobilité de stage de 3 mois financée sur 2 mois.

Les conditions matérielles

- Exonération de l'inscription dans l'université d'accueil,
- Voyage, logement et autres frais à la charge de l'étudiant,
- L'étudiant boursier conserve sa bourse d'enseignement supérieur durant son séjour d'études : à cette bourse s'ajoute la bourse Erasmus+ mentionnée ci-dessus.

6. Plateforme linguistique OLS

Pour qui ? Pour les étudiants effectuant une mobilité dans l'une des 5 langues de travail suivantes (sauf les natifs) : anglais, allemand, espagnol, néerlandais, italien.

Quand ? Après la sélection par l'établissement d'envoi et d'accueil et avant le départ en mobilité.

Comment ? En effectuant un test d'évaluation linguistique sur la plateforme OLS.

Et après ? Possibilité de bénéficier d'un cours de langue avec les interventions d'un tuteur (facultatif)

7. Démarches administratives

8. Calendrier

9. Contacts